REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMMUNE DE LORETO DI TALLANO

Séance du 13 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 13 avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	4	4 Pour : 4 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :
M. BETEILLE ROBERT, M. SERRA JEAN LUC, M. SERRA BAPTISTE, M. DESBRIERES ALAIN, M ARRII JEAN PIERRE

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :
M. FIORI GABRIEL

Etai(en)t excusé(s) :
M. FIORI GABRIEL

Date de la convocation
04 avril 2024

Date d'affichage
04 avril 2024

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
SERRA Jean Luc

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

15 avril 2024

et publication du

15 avril 2024

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal de Sartène à la clôture de l'exercice.

le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote le compte de gestion 2023 , après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LORETO DI TALLANO

Le Maire ARRII JEAN PIERRE

le(s) secrétaire(s) de séance